

Communiqué de presse du SNUCLIAS, syndicat de la territoriale concernant condamnant sans réserve le projet de décret des crèches collectives en France.

Le SNUCLIAS-FSU condamne le projet de décret des crèches collectives en France.

Communiqué de presse

Pour faire face au manque criant de places en crèches collectives en France depuis plusieurs années, le gouvernement vient de publier un décret dont les scandaleuses mesures, vont lui permettre de camoufler sa récurrente capacité à régler cette dramatique situation.

Ce décret (validé par une majorité du conseil d'administration de la CNAF, Caisse Nationale d'Allocation Familiale) prévoit donc:

1- D'abaisser de 50 à 40% le seuil minimal obligatoire de présence de professionnelles de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices...) dans les établissements d'accueil de moins de 6 ans

2- D'augmenter la capacité d'accueil "en surnombre" de ces établissements:

- De 10% pour les crèches de 20 berceaux
- De 15% pour les crèches de 21 à 40 berceaux
- De 20% pour les crèches de plus de 40 places

Au lieu de construire les établissements nécessaires, de recruter et de former les personnels qualifiés pour accueillir les jeunes enfants, le gouvernement -avec la complicité de la CNAF- va donc à la fois dégrader de façon scandaleuse les conditions d'accueil des jeunes enfants, mais aussi les conditions de travail des personnels de crèche, mettant ainsi gravement en danger la sécurité des enfants et des établissements.

Le SNUCLIAS condamne sans réserve ce projet de décret et engagera avec ses équipes et les personnels de la petite enfance, dans l'unité la plus large, les mobilisations nécessaires pour exiger son abrogation.